

# Newsletter n°3

## Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

### Territoire d'intervention du SYAGC



#### Cours d'eau concernés :

**La Creuse, La Gartempe, L'Anglin, Le Ris, La Luire et la Plate, Le Gué de la Reine, Le Montant, Les Grandes et Petites Courances.**

**24 communes traversées par les différents cours d'eau, depuis Lathus St Rémy jusqu'à Port de Piles.**

### Le mot du Président

Le contrat territorial Gartempe 2014-2018 a été le fruit de nombreuses actions pour le SYAGC avec comme objectif d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Néanmoins, le bilan réalisé en 2019 a démontré que le bon état n'est pas encore atteint et qu'il est nécessaire de poursuivre les actions engagées.

Par ailleurs, les successions de fortes sécheresses estivales dégradent l'état des cours d'eau. Avec le changement climatique, les défis qui sont les nôtres sont d'autant plus prégnants.

Aussi, dans le cadre du nouveau contrat territorial 2020-2022, un long travail de concertation a été mené avec les différentes associations et institutions du territoire afin de répondre à la majorité des dysfonctionnements observés.

Plusieurs partenaires financiers soutiennent les actions programmées. Ainsi, l'aide accordée s'élèvera à environ 2 millions d'euros sur les 3 premières années du contrat.

Du fait de la crise sanitaire, les procédures administratives ont été retardées et certaines actions ne pourront probablement pas être engagées cette année mais elles seront reportées dès que possible.

L'ensemble des opérations programmées sont évoquées dans la suite de ce document.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

**William BOIRON, président du SYAGC.**

# Engagement du CT Gartempe et Creuse

## Cheminement depuis le précédent contrat

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe a pris fin en 2018. Une phase de bilan s'est engagée afin de voir les évolutions sur les zones de travaux et déterminer les aménagements restants à faire pour atteindre le bon état des eaux.

Un nouveau programme d'actions a donc été établi avec plusieurs maîtres d'ouvrage afin de traiter la majorité des problématiques observées sur le territoire d'étude. Fin janvier 2020, ce sont 7 maîtres d'ouvrage et 2 partenaires financiers qui se sont engagés dans le nouveau Contrat Territorial (CT) Gartempe et Creuse 2020-2022.



## Le CT Gartempe et Creuse 2020-2022

L'objectif étant de réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradations des milieux aquatiques, le contrat s'inscrit dans la continuité des actions précédentes, mais il prend également en compte des thématiques d'aménagement qui n'étaient pas abordées jusqu'alors. Il interviendra donc en faveur de :

- la restauration des cours d'eau
- la gestion et la préservation des zones humides
- la réduction des pressions agricoles sur les milieux naturels
- l'amélioration des connaissances sur les espèces et les milieux, la communication et la sensibilisation.



## Les actions du SYAGC dans le contrat

Dans ce premier contrat de 3 ans, le SYAGC interviendra en faveur de :

- la restauration morphologique sur près de 7.5 km de cours d'eau
- la protection de berges sur 60 ml.
- la lutte contre la jussie sur la Creuse pour un montant de 15 000€ annuel.
- l'étude du rétablissement de la continuité sur 5 grands obstacles.
- la réalisation d'indicateurs de suivi sur tous les cours d'eau bénéficiant des actions.
- la restauration des milieux humides et leurs fonctionnalités, en proposant l'aménagement de plans d'eau sur la Carte et la Luire.



Les cours d'eau qui bénéficieront de ces actions sont : La Creuse, La Gartempe, La Luire, La Plate, Le Gué de la Reine, Le Ris, Le Montant, La Carte. Le montant des travaux est évalué à environ 2.8 millions d'euros pour les 3 premières années. Une évaluation en fin de contrat (2022) permettra de déterminer l'impact des travaux réalisés sur l'évolution du milieu. Si les résultats sont satisfaisants, le SYAGC pourra engager de nouvelles actions sur 3 ans supplémentaires.

## En parallèle du contrat

En dehors des actions subventionnées dans le contrat, le syndicat réalise des interventions d'urgence sur la végétation des berges et sur les embâcles. Il prête également des cages aux piègeurs pour lutter contre la présence de ragondins sur tout le territoire. Il continue de même à intervenir sur les massifs de jussie sur la totalité du linéaire de la Gartempe.